

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2020

Le vingt-et-un février deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le conseil municipal sur convocation du 14 février 2020, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jacques DURET, Maire. -----

Étaient présents : M. Jacques DURET, Maire,

Mme Nicole DOUCHIN, M. Pierre CORBET, Maires adjoints.

Mmes Sophie CLÉMENT-ROBIN, Frédérique DOUCHIN, MM. Franck VIGOT, François LEJEUNE, Olivier BELLENGER. -----

Absent excusé et représenté : M. Michel VENAULT pouvoir à M. Jacques DURET -----

Absent excusé : M. Pierre-Marie LAMELLIÈRE

Absents : MM. Guy PONTIS et Jean-Paul BOULLÉ

Secrétaire de séance : M. Franck VIGOT

Monsieur François LEJEUNE fait remarquer que le nom de Pierre-Marie LAMELLIÈRE n'apparaît pas dans les membres présents sur le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2019. La remarque est prise en note, la rectification sera apportée sur ledit compte-rendu. Le compte-rendu du 12 décembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents. -----

I. MISSION de MAÎTRISE D'ŒUVRE pour ASSISTANCE à MAÎTRE D'OUVRAGE pour le PROJET de CONSTRUCTION d'un BÂTIMENT à USAGE COMMERCIAL de TYPE SUPÉRETTE :

Monsieur le Maire soumet au conseil la proposition d'honoraires de l'économiste, Monsieur François LECLERC, pour la construction d'un ensemble commercial, comprenant :

- 1° la rédaction des documents de consultation pour la constitution de l'équipe de maîtrise d'œuvre (CCAP-RC) - Proposition de critères de sélection et de notation – Gestion de la consultation
- 2° Gestion de la consultation des prestataires divers (coordonnateur SPS, bureau de contrôle technique, BE Géotechnique, etc.) – Proposition de choix au maître d'ouvrage.
- 3° Consultation des concessionnaires (DICT) avant études, gestion des réseaux
- 4° Gestion de la consultation des entreprises comprenant la rédaction des documents de consultation (Règlement de consultation, CCAP, etc.)

Pour un montant total d'honoraires de 3720€ HT soit 4464€ TTC

Le conseil, à l'unanimité, accepte le devis d'honoraires du Cabinet LECLERC pour un montant de 3720€ HT soit 4464€ TTC. -----

II. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020 :

Le conseil municipal, au vu des demandes de subvention dûment formulées par écrit par les différentes associations, procède au vote et décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020 pour un montant total de 16 090 € répartis comme suit : -----

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020	2020
Associations de la commune	
Amicale des Chasseurs	80
Anciens Combattants	200
Bibliothèque pour tous	500
Club de volley « Les Marsouins »	200
Fils d'Argent	250
LMH Football	750
District de football	200
Vitagym	250
Association des parents d'élèves	210
Association des Cavaliers Hautais	400
Festiv'Hautaise	9 000
Hautevil'Art	400
Pixelistes de la Sienna	1 200
Et si on jouait en société	50
Jumelage	200
SNSM	2 000
Les Boules Hautaises	200
TOTAL	16 090

III. VOTE DES TARIFS EDF 2020 POUR LES CAMPINGS ET LES GÎTES :

Madame Nicole DOUCHIN soumet au conseil de voter les tarifs EDF dans les deux campings pour les mobil-homes privés soit : 0,16 € TTC/KW/heure, et pour les gîtes 0,19 € TTC KW/heure.

Le conseil, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus désignés. -----

IV. COMPOSITION du BUREAU de VOTE pour les ÉLECTIONS MUNICIPALES des 15 et 22 MARS 2020 :

Le bureau de vote pour les élections municipales qui aura lieu les dimanche 15 et 22 mars 2020 est composé comme suit : -----

Pour le 1^{er} tour : Dimanche 15 mars 2020

TRANCHES HORAIRES	MEMBRES	FONCTION
Ouverture du bureau à 8 h 00	Jacques DURET Président	Nicole DOUCHIN Suppléant du président
De 8 h 00 à 10 h 30	Marion LEBRUN	Assesseur
	Franck VIGOT	Assesseur
	Guy PONTIS	Secrétaire
De 10 h 30 à 13 h 00	Sophie CLEMENT-ROBIN	Assesseur
	Frédérique DOUCHIN	Assesseur
	Jean-René BINET	Secrétaire
De 13 h 00 à 15 h 30	Dominique IMBERT	Assesseur
	François LEJEUNE	Assesseur
	Pierre CORBET	Secrétaire
De 15 h 30 à 18 h 00	Olivier BELLENGER	Assesseur
	Emmanuelle CHESNEAU-ADAM	Assesseur
	Nicole DOUCHIN	Secrétaire
Fermeture du bureau à 18 h 00	Jacques DURET Président	Nicole DOUCHIN Suppléant du président

V. QUESTIONS DIVERSES :

5.1. Approbation modification des statuts du SDEM50 (adhésion des EPCI) :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1 et L5211-20 ;

Vu la délibération n°CS-2019-65 en date du 12 décembre 2019 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire ;

Les statuts du SDEM50 ne permettent pas à ce jour d'autoriser l'adhésion d'un EPCI puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), sauf Villedieu Intercom ;

Le projet de modification statutaire a pour objet de permettre aux EPCI d'adhérer à une ou plusieurs compétences autre que la compétence AODE ;

Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de déterminer la composition du bureau syndical, de préciser les modalités de fonctionnement des instances (cessation anticipée d'un mandat, commissions statutaires) ;

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire, s'agissant des modalités de demandes d'adhésion ;

S'agissant des modalités de gouvernance, ces dispositions entreront en vigueur à compter de la première réunion de l'assemblée délibérante du Syndicat suivant les élections municipales de 2020, durant laquelle seront installés les nouveaux représentants des adhérents.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres

présents décide :

-D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50).

Le conseil, à l'unanimité, approuve la modification des statuts ci-dessus. -----

5.2. Remplacement des lampadaires de l'église :

Monsieur le Maire fait part au conseil que certains lampadaires du bourg ne fonctionnent plus car les lanternes sont usagées par la corrosion. Le remplacement à l'identique n'est plus envisageable car le modèle ne se fait plus. Par conséquent deux possibilités :

1.- La réparation des lanternes selon possibilités

2.- Remplacement par de nouvelles lanternes se rapprochant des anciennes lanternes.

Le conseil, à l'unanimité, mandate le Maire, pour demander un devis pour le remplacement des lanternes du bourg, s'il n'y a pas possibilité de les réparer. -----

5.3. Proposition location radar pédagogique :

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une proposition de location de radar pédagogique de l'entreprise ELANCITE basée à ORVAULT (Loire Atlantique) pour un coût de 39 mois pour un modèle raccordé à l'éclairage public et 5 € de plus pour un modèle alimenté par panneau solaire et évoque la possibilité d'en placer un à l'entrée du Bourg RD 76, en partant de la plage, à proximité de la parcelle AE 236, afin de faire ralentir la circulation dans le virage.

Après une réflexion sur les diverses possibilités de sécuriser cet endroit, le conseil décide de revoir ce sujet à un prochain conseil. -----

5.4. Lutte contre les chenilles processionnaires :

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'évolution de la chenille processionnaire « du pin » libérant des poils urticants, qui colonisent progressivement le Sud du Département de la Manche, dont quelques cocons ont été détectés sur les pins de notre commune.

Face aux questions posées par les Elus et les habitants, la FDGDON de SAINT-GILLES 50180 (Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche) a organisé une réunion d'information le vendredi 14 février dernier à la Salle Communale de Lingreville.

Des prestataires ont été formés par FDGDON pour le traitement des cocons afin d'éradiquer les chenilles processionnaires. Une convention devra être établie pour la destruction de ces parasites.

Le conseil émet un avis favorable pour signer une convention avec FDGDON et passer commande auprès du prestataire afin de traiter les pins communaux, ainsi que ceux des particuliers moyennant une participation de 50 %, et mandate le Maire pour informer les habitants de la commune sur la prolifération des chenilles processionnaires du pin. -----

5.5. Renouvellement convention FDGDON :

Monsieur le Maire soumet au conseil la demande de renouvellement de la convention avec FDGDON pour les frelons asiatiques.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour renouveler la convention FDGDON pour les frelons asiatiques pour une participation d'un montant de 31,00 € pour 2020. -----

VI. INFORMATIONS MUNICIPALES :

6.1. Madame Nicole DOUCHIN informe le conseil des remerciements adressés à la municipalité par Monsieur Jean-Claude VIGOT et sa famille, suite au décès de Mme Sylviane TOLLA. -----

6.2. Madame Nicole DOUCHIN fait part au conseil des remerciements de Mme Marguerite DERVEAUX pour le colis de Noël. -----

Séance est levée à 22 h 20 mn.